



## Formulaire de demande de plaques professionnelles (examen préalable soumis à émolument)



www.be.ch/ocrn

Les conditions de délivrance ou de maintien de plaques professionnelles figurent aux articles 22 à 29 et à l'annexe 4 de l'ordonnance du 20 novembre 1959 sur l'assurance des véhicules (OAV; RS 741.31, <https://www.admin.ch>), et dans les directives et explications du 5 août 1994 du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DE-TEC).

Un permis de circulation collectif et des plaques professionnelles ne peuvent être délivrés que si les conditions énoncées à l'annexe 4 de l'OAV sont remplies et si les autorisations propres au secteur d'activité de l'entreprise sont fournies.

### Coordonnées de l'entreprise

Nom  Rue, n°

NPA, lieu  Courriel

Téléphone  No de téléphone portable

Numéro d'identification des entreprises IDE ou N° du registre du commerce

Nom de l'assurance responsabilité civile de l'entreprise Art. 71 al.2 de la Loi fédérale sur la circulation routière (LCR)

Êtes-vous locataire ou propriétaire des locaux de l'atelier?

- Locataire, veuillez joindre une copie du contrat de bail au présent questionnaire  
 Propriétaire

Lieu de l'atelier (à remplir uniquement s'il ne se trouve pas au même endroit que les coordonnées de l'entreprise).

Rue, n°  NPA, lieu

### Plaques professionnelles déjà attribuées ou anciennes plaques

Êtes-vous déjà ou avez-vous été par le passé en possession de plaques professionnelles?

- Oui  
 Non

Si oui, veuillez indiquer le n° d'immatriculation.

**BE-**

### Personne active à titre principal et responsable des plaques professionnelles au sein de l'entreprise selon l'annexe 4 de l'ordonnance sur l'assurance des véhicules (OAV)

Nom  Prénom

Certificat de capacité en tant que:

\*Si aucun certificat de capacité correspondant n'est disponible, une preuve d'une activité professionnelle de 6 ans dans la branche doit être fournie. Ensuite, un test professionnel permet de vérifier les connaissances professionnelles et l'expérience nécessaires.

### Demande d'un permis de circulation collectif pour

- Véhicules automobiles  Véhicules agricoles  
 Motocycles, motocycles légers  Remorques

### Activité principale de l'entreprise (une seule activité), selon l'annexe 4 (OAV) (une seule activité)

- Atelier de réparation  Commerce de véhicules  
 Tôlerie en automobiles  Atelier de peinture en automobiles  
 Entreprise disposant d'un grand parc de véhicules automobiles

Autre

**Les documents suivants doivent impérativement être joints à la demande**

- Copies de certificats de capacité
- Copies des certificats de travail
- Attestation d'une activité professionnelle de six ans dans la branche, en vue de passer le test des connaissances techniques (à défaut de certificat de capacité)
- Copie de l'extrait du registre IDE ou du registre du commerce (attention à l'adresse exacte de l'atelier)
- Copie du contrat de travail (si vous n'êtes pas le propriétaire ou le gérant de l'entreprise, conformément au registre du commerce)
- Copie du permis de conduire
- Copie du contrat de bail (si les locaux de l'atelier sont loués)
- Copie du permis de séjour (pour les ressortissants étrangers)

Remarques

**Un émolument de 100 francs est perçu pour l'examen préalable de la présente demande.**

Lieu, date

**Signature**

(directeur général/propriétaire, selon le registre du commerce)

Nom de la personne signataire

**La présente demande de plaques professionnelles ne sera traitée que si le formulaire est dûment rempli, que tous les documents requis ont été remis et que, si nécessaire, le test des connaissances techniques a été passé.**